

Le Président du Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement des Portes de l'Orne,

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2026-21 du Comité Syndical en date du 02 juin 2026 portant délégation au Président de certaines attributions énumérées à l'article L 5211-10 du CGCT,

Vu l'arrêté n° 01/2026 en date du 03 juin 2026 portant délégation de fonction et de signature au 1^{er} Vice-Président du Syndicat Mixte, pour toutes les affaires concernant la partie du site des Portes de l'Orne située sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle,

Vu le budget primitif,

Considérant la mission d'animation du « Cap'Orne - Maison des transitions et du Vivant », et la volonté d'y proposer des animations à destination du grand public,

Vu la proposition de mise à disposition de matériel d'exposition par l'Office National des Forêts,

DÉCIDE

Article 1^{er} : de signer une convention de mise à disposition de matériel d'exposition avec l'Office National des Forêts – Agence territoriale de Metz – 1 rue Thomas Edison 57070 METZ,

Article 2 : que la convention concerne la mise à disposition de l'exposition « Les Forêts du Grand Est à l'épreuve du changement climatique » qui sera présentée au public au Cap'Orne du 19 octobre 2026 au 10 mai 2027,

Article 3 : que l'exposition sera mise à disposition gratuitement.

Rombas, le 16 septembre 2026

Pour le Président,
Le 1^{er} Vice-Président,



Lionel FOURNIER